



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023 – 20H30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoît VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/10/2023

Quorum : 8

Présents : M. Benoît VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme Noémie VILLARD ; Mme. Claudie BARCET ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Anthony CUNHA ; M. Laurent GIAUFFRET ; M. Yves MAHY ; Mme. Elodie MARION ; Marianne MASSON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique CHEVRON

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Cédric FONT ; M. Maurice PETRE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 12 octobre 2023
- Fixation des tarifs des différents services communaux pour 2024
- Modification des attributions de compensations avec la CCMDL pour la section administrative
- Contribution provisoire pour le SIEMLY
- Acceptation des amendes de police
- Point sur l'exécution du budget 2023
- Avenants pour les travaux des vestiaires
- Point sur le chantier des vestiaires
- Point sur le projet de l'Eglise
- Travaux salle associative
- Questions diverses
 - Date distribution des sacs poubelles

Avant le démarrage du conseil, Monsieur le Maire demande au conseil demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : choix de l'assurance « dommage aux biens » suite à l'appel d'offre. Le conseil est d'accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

- APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2023** : M. le Maire après avoir résumé les points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire demande aux conseillers d'approuver le précédent procès-verbal de séance, ce qu'ils acceptent à l'unanimité
- FIXATION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES COMMUNAUX**

- Salles communales :

Monsieur le Maire fait une présentation du coût de revient de la salle des fêtes. Il apparait que les frais engendrés par la salle des fêtes sont bien supérieurs aux recettes qu'elle génère. Le conseil municipal décide donc de fixer les prix suivants pour l'année 2024 :

SALLE DES FETES :

	Duernois	Non duernois	Associations Duernoise
Location d'une journée	360 €	670 €	165 €
Location du 2 ^{ème} jour	155 €		
Société commerciale		900 €	300 €
Micro	20 €		
Vidéo projecteur + écran	30 €		
Acompte	100 €		
Caution vidéo projeteur	500 €		
Caution écran	500 €		
Caution salle	600 €		
Caution ménage extérieur et intérieur	100 €		

SALLE MARIUS DEAL :

	Duernois	Extérieurs	Associations duernoise
Location d'une journée	180 €	NEANT	Gratuit pour 2 ^{ème} jour
Location du 2 ^{ème} jour	71 €	NEANT	
Réunion association extérieures		70 €	
Réception fin d'après-midi ou vin d'honneur	70 €	NEANT	
Caution	400 €		
Caution pour ménage non effectué	50 €		
Funérailles	gratuit		

SALLE ASSOCIATIVE :

	Duernois	Extérieurs	Association Duernoise
Location d'une journée	150 €	200 €	Gratuit
Caution	150 €	150 €	40 €
Caution ménage extérieur	100 €	100 €	

HALLE COUVERTE ET PREAU ANCIENNE ECOLE

Duernois : 25 €

Extérieurs : 45 €

- **Cimetière : Pas de changement pour 2024**
- **Droit de place camion outillage : 25 €**

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AVEC LA CCMDL

Pour rappel, la commune a approuvé la création d'un service commun « gestion administrative des mairies », service proposé aux 32 communes du territoire et qui vient en remplacement de la section administrative qui bénéficiait jusqu'à l'heure uniquement à 10 communes du territoire de la CCMDL.

Cette création de service commun impacte le montant des attributions de compensation pour la commune. Suite à un accord politique, il est proposé que les attributions de compensations à recevoir par la commune correspondent à la charge salariale de la section administrative constatée en 2022 (46 920€) ajoutée aux attributions déjà existantes soit un total de 65 398€.

En contrepartie, le service commun sera facturé à la commune à son coût réel constaté chaque année. (46 920€) augmenté du coût de gestion soit un total de 48 033,09 €.

Le conseil municipal valide ces nouvelles conditions pour les attributions de compensations.

CONTRIBUTION PROVISoire 2024 AU SIEMLY

Le SIEMLY (syndicat des eaux des Monts du Lyonnais) a communiqué la contribution provisoire de la commune pour l'année 2024. Elle s'élève à 3,13 par habitant soit 2 676,15€. La commune a le choix de budgétiser ce montant sur 2024 ou bien de le fiscaliser.

Le conseil municipal décide de le fiscaliser.

ATTRIBUTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle le dossier de demande de subvention déposé par la commune au titre des amendes de police 2023. Il annonce au conseil que la somme de 8 946 a été attribué à Duerne.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un point des dépenses effectuées et des recettes reçues cette année par rapport au budget primitif 2023.

AVENANTS TRAVAUX DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire présente 2 avenants reçus en mairie :

- Entreprise TARRES : + 425 € HT
- Entreprise BLANC BARANGE : + 1 135,50 € HT

Le conseil municipal les valide à l'unanimité.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES VESTIAIRES

Le chantier a pris du retard et la livraison du bâtiment est prévue pour le 20 décembre.

La commune avait sollicité le Département du Rhône pour une subvention pour l'aménagement de l'esplanade aux abords des vestiaires. Le département a accordé la somme de 70 000€ à la commune.

POINT SUR LE PROJET DE L'EGLISE

Le marché d'appel d'offre est lancé.

La région a accordé une subvention de 51 000€ pour les travaux de mise en sécurité de l'Eglise. Le projet est désormais financé à hauteur de 80%.

TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement de la salle associative. Le projet est estimé à un montant de 9 750 €. Les travaux pourront démarrer début 2024.

CHOIX DU CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre a été lancé en commun avec plusieurs communes de la CCMDL pour le contrat d'assurance « dommages aux biens » pour une période de 3 ans.

En 2023, la commune payait 3 457€03 pour ce contrat.

L'offre retenue par la CCMDL est celle de GROUPAMA :

- Avec franchise de 250 € : 9 105,20€
- Avec franchise de 600 € : 8 404,80€
- Avec franchise de 1 000€ : 7 704,40€

Le conseil municipal décide de valider l'option avec une franchise à 1000€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a demandé un chiffrage pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les anciens garage Venet. Nous avons un devis d'environ 20 000€. Il propose d'en reparler quand les différents projets communaux seront terminés et que nous aurons une meilleure visibilité financière de la commune.
- Réunion de la commission souvenir fixée au 27 novembre 2023 à 20H
- La cérémonie du 11 novembre est fixée à 10 heures
- Les vœux de la municipalité sont fixés au 13 janvier 2024
- Il n'est pas possible de fixer la date de la distribution des sacs poubelles car nous n'avons pas la date de livraison des sacs.
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 7 décembre 2023**

Fin de séance à 22h40.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le 18 décembre 2023